

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 décembre 2023**

**Secrétaire de séance : madame DENISE LEVAN**

**n°9**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Adhésion directe à l'association RVVN**  
(réseaux villes et villages numériques)  
**Renouvellement pour 2024**

M le Maire rappelle que depuis 2021 la commune adhère directement à l'association RVVN (réseaux villes et villages numériques) pour l'hébergement et la maintenance du site internet de la ville

Pour 2024 le coût d'adhésion s'élève à 1.472,40 €, identique à 2023, calculé selon la même modalité suivante :

- 0,10 €/ habitant
- + 750,00 €

La commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique lors de sa réunion du 28 novembre 2023 a émis un avis favorable au renouvellement de l'adhésion à l'association RVVN pour le coût énoncé.

En conséquence M le Maire propose au conseil municipal de suivre l'avis favorable de la commission.

Les crédits seront repris au Budget Primitif de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Denise LEVAN

Le Maire,

Publiée sur le site internet le : vendredi 2 février 2024

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : jeudi 28 décembre 2023